

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 décembre 2024
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 décembre 2024, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des membres actuels et futurs du Conseil de sécurité que sont le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, le Panama, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Slovénie et la Suisse, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une version actualisée de la déclaration d'engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité (voir annexe I).

Je joins également à la présente lettre le texte des huit points de presse conjoints organisés en 2024 par les États-Unis d'Amérique, le Guyana, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suisse et mon propre pays, Malte, conformément aux engagements communs (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Vanessa Frazier



**Annexe I à la lettre datée du 30 décembre 2024 adressée à la
Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration d'engagements communs relatifs au climat, à la paix
et à la sécurité¹**

Les changements climatiques sont le plus grand défi de notre époque. Sans réductions immédiates et drastiques des émissions dans tous les secteurs, la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C restera hors de portée. Les changements climatiques constituent également une menace existentielle directe pour de nombreux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité ayant pris acte du fait que les changements climatiques peuvent aggraver les menaces existantes contre la paix et la sécurité internationales, être facteurs de conflits, entraver l'exécution de ses mandats et compromettre la consolidation de la paix, nous nous donnons pour objectif commun de l'amener à traiter les questions relevant de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui sont liées aux effets néfastes des changements climatiques et aux risques qu'ils font peser. Des données objectives et une analyse minutieuse des risques et des effets des changements climatiques devraient éclairer et définir l'action du Conseil face aux questions dont il est saisi.

Nous, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, le Panama, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Slovénie et la Suisse, avons pris l'engagement de faire des incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales une priorité de nos mandats respectifs au Conseil de sécurité, y compris dans les cas où nous en assurons la présidence, afin de favoriser une approche du climat, de la paix et de la sécurité qui soit systématique, réactive, pragmatique, globale et fondée sur des données probantes.

Afin de stimuler, à chaque fois que cela est opportun et pertinent, la compréhension mutuelle au sein du Conseil et la détermination de ses membres à agir face aux questions liées au climat, à la paix et à la sécurité, nous prenons les engagements suivants :

- Organiser au moins une séance du Conseil de sécurité, sous forme thématique ou géographique, sur des sujets liés au climat, à la paix et à la sécurité au cours de nos mandats respectifs ;
- Mieux coordonner les présidences dans une optique de cohérence, de continuité, de promotion, de progrès et d'efficacité renforcée sur ce thème ;
- Demander que les changements climatiques et l'analyse des conflits deviennent un thème transversal des exposés que les membres du système des Nations Unies présentent au Conseil de sécurité ;
- Inviter des spécialistes du climat, de la paix et de la sécurité à certaines séances du Conseil de sécurité et les encourager à faire part de leur expérience des changements climatiques sur le terrain, y compris des spécialistes originaires de pays touchés, afin de mieux comprendre les incidences des changements

¹ Ces engagements sont le résultat d'une initiative lancée en 2023 par les Émirats arabes unis, Malte, le Mozambique et la Suisse. Ils ont été étoffés en 2023 avec la participation de l'Albanie, des États-Unis, de la France, du Gabon, du Ghana, du Japon et du Royaume-Uni, et en 2024 avec la participation du Guyana, de la République de Corée, de la Sierra Leone et de la Slovénie. Le Danemark, la Grèce et le Panama seront membres du Conseil de sécurité en 2025.

climatiques sur la paix et la sécurité dans leurs contextes respectifs et les risques qui y sont associés ;

- Affirmer la nécessité d'effectuer des évaluations complètes des risques et de mettre en place des stratégies de gestion des risques liés aux changements climatiques, à la paix et à la sécurité ;
- Faire notre possible pour introduire des éléments de langage relatifs au climat, à la paix et à la sécurité dans les documents du Conseil de sécurité ;
- Mettre en avant auprès du public, dès que l'occasion se présente, la relation entre l'action du Conseil et les questions liées au climat, à la paix et à la sécurité, notamment en organisant des points de presse géographiques ou thématiques ;
- Appeler l'attention sur les recommandations formulées et les questions soulevées lors des séances du Conseil sur les questions liées au climat, à la paix et à la sécurité, les faire connaître, mener une réflexion sur ces recommandations et questions et y donner suite ;
- Mettre en relief le fait que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité subissent de façon disproportionnée les effets des changements climatiques, notamment sur le plan de la sécurité, et qu'ils jouent un rôle essentiel pour ce qui est d'améliorer la résilience face aux changements climatiques et d'atténuer les effets de ceux-ci sur la paix et la sécurité, et encourager à mettre davantage en avant dans les exposés les effets différenciés des changements climatiques en fonction du genre ;
- Travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et les organisations régionales et sous-régionales et d'autres acteurs locaux intéressés par les questions dont le Conseil est saisi afin d'examiner les incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans différents contextes ;
- Intégrer des vues et des échanges sur les questions relatives au climat et à la sécurité lors des visites sur le terrain du Conseil de sécurité ;
- Encourager l'ONU à aider les missions des Nations Unies, à savoir les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, à réduire au minimum leur empreinte carbone dans les contextes dans lesquels elles opèrent et à multiplier les mesures de gestion environnementale, lorsque leur mandat le leur permet ;
- Favoriser un dialogue fondé sur des données probantes et promouvoir une compréhension commune entre les membres du Conseil quant aux moyens les plus efficaces de faire face aux incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité, y compris la sécurité humaine ;
- Mettre en valeur les travaux du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité, ainsi que ceux du Groupe des Amis du climat et de la sécurité.

Nous invitons les autres parties intéressées à s'engager à nos côtés et réexaminerons le présent document selon les besoins, afin de renouveler l'engagement des participants, à mesure que le Conseil continue d'examiner la question toujours plus prégnante des changements climatiques et de leur incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Le 17 décembre 2024

**Annexe II à la lettre datée du 30 décembre 2024 adressée à la
Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Texte des points de presse organisés conformément aux
engagements communs**

**I. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la
sécurité : point de presse sur l'Afrique de l'Ouest et la région du
Sahel ainsi que sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de
l'Ouest et le Sahel**

Le 11 janvier 2024 – initiative de la Suisse

Nous, membres du Conseil de sécurité qui avons souscrit aux engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité, à savoir les États-Unis d'Amérique, la France, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suisse, tenons notre première réunion de l'année avec les nouveaux signataires. Le Conseil se réunit aujourd'hui pour discuter de la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel et des activités que mène le bureau régional des Nations Unies dans cette région, à savoir le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Nous exprimons notre profonde inquiétude face aux effets néfastes graves des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel et demandons que des mesures soient prises d'urgence. À cette fin, nous, signataires présents aujourd'hui, nous sommes engagés à mettre cette question en avant, notamment lors de la séance du Conseil de ce matin, au nom de nos pays respectifs.

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, les changements climatiques et leurs effets sur la paix et la sécurité sont déjà une réalité, tout particulièrement dans le bassin du lac Tchad ou les régions du Liptako-Gourma, mais aussi dans d'autres régions. Les sécheresses et inondations d'une fréquence et d'une intensité croissantes, la perte de biodiversité, la désertification et d'autres conséquences affectent les populations qui dépendent principalement de l'agriculture pluviale et de l'élevage pour assurer leur subsistance. Les changements climatiques amplifient les risques d'insécurité alimentaire et hydrique, la perte des moyens de subsistance, les migrations et les déplacements qui, à leur tour, peuvent attiser les rivalités concernant l'accès aux ressources. Ces conséquences peuvent également alimenter la violence, notamment entre agriculteurs et éleveurs, et favoriser le recrutement par des groupes terroristes ou extrémistes violents. Les femmes, les jeunes et les communautés les plus vulnérables sont touchés de manière disproportionnée, et les besoins humanitaires ne cessent de croître. En Afrique de l'Ouest, où vivent quelque 400 millions de personnes, le recul rapide du littoral dû à l'élévation du niveau de la mer contraint déjà les communautés côtières à se replier vers l'intérieur des terres. Au Sahel, où l'agriculture reste l'activité dominante, les sécheresses récurrentes et la variabilité accrue du régime pluviométrique entraînent une augmentation des migrations internes. La hausse des températures dans la région devrait être supérieure à la moyenne mondiale.

La prévention est essentielle. Les mesures d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets qui tiennent compte des risques de conflit et qui s'accompagnent d'un financement sont un moyen efficace de consolider la paix et de favoriser la cohésion sociale dans la sous-région. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, des projets transfrontières ont facilité le dialogue et favorisé une

gestion plus transparente des ressources naturelles rares, ce qui a permis de transformer les difficultés rencontrées en possibilités de promotion de la paix.

Nous saluons les travaux sur le climat, la paix et la sécurité menés par l'UNOWAS, qui aide les pays de la sous-région et les organismes des Nations Unies à évaluer les risques et à mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques qui tiennent compte des effets néfastes des changements climatiques, entre autres facteurs. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses États membres, les instances sous-régionales compétentes, par exemple le forum sur le climat, la paix et la sécurité au Sahel, qui s'est tenu récemment à Bamako, et la société civile, notamment les groupes de jeunes et de femmes, le monde universitaire et les entités des Nations Unies présentes sur place pour œuvrer en faveur du climat, de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Nous encourageons l'Union africaine, la CEDEAO et ses États membres, d'autres instances sous-régionales, l'UNOWAS et les entités compétentes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile à poursuivre leur coopération, notamment en continuant de mettre en œuvre l'Appel à l'action de Dakar sur les changements climatiques, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et dans le cadre du Groupe de travail régional des Nations Unies sur les changements climatiques, la sécurité, l'environnement et le développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Aux fins de la parfaite information du Conseil de sécurité et pour permettre une action plus globale et intégrée face aux effets des changements climatiques, nous réaffirmons qu'il est indispensable d'améliorer encore la collecte, la mise en commun et l'analyse des données ainsi que les systèmes d'alerte précoce. Le Conseiller ou la Conseillère pour la sécurité climatique de l'UNOWAS joue un rôle unique à cet égard.

II. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité : point de presse sur les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conflits

Le 13 février 2024 – présidence guyanaïenne

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit pour un débat public sur les effets des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au nom des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, de Malte, du Mozambique, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suisse et de mon propre pays, le Guyana, nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance que nous attachons à une approche intégrée de ces questions dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales.

Ayant souscrit aux engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité, nos délégations ont pris acte du fait que les changements climatiques pouvaient aggraver les menaces existantes contre la paix et la sécurité internationales. Nous sommes préoccupés par le fait que la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes a de graves répercussions sur l'accès aux ressources vitales telles que l'eau et les terres agricoles et qu'elle attise ainsi les conflits intercommunautaires, en particulier dans les régions les plus vulnérables du monde, y compris dans plusieurs pays dont le Conseil examine la situation.

Il apparaît de plus en plus clairement qu'il existe une corrélation entre les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conflits, chacun de ces trois éléments ayant une influence directe ou indirecte sur les deux autres. Les données scientifiques sont probantes, et nous sommes convaincus que cette question doit être abordée de manière systématique et stratégique par le Conseil.

Les effets des changements climatiques sur la paix et la stabilité et sur l'exercice des droits humains se manifestent en premier lieu par l'insécurité alimentaire et hydrique et par la faim. Qu'elle concerne les produits issus de l'agriculture terrestre ou les produits d'origine aquatique, l'insécurité alimentaire est l'un des problèmes de sécurité les plus graves aujourd'hui. Les conflits peuvent eux aussi exacerber les crises alimentaires et la dégradation de l'environnement, ce qui crée un cercle vicieux : sur les 10 pays les plus vulnérables face aux changements climatiques, 9 sont en situation d'insécurité alimentaire. Les pays et communautés à faible revenu, fragiles, vulnérables et touchés par des conflits sont ceux qui risquent le plus d'être accablés par les effets des changements climatiques.

Alors que les températures continuent d'augmenter, on observe que des régimes pluviométriques de plus en plus imprévisibles, de graves sécheresses, des inondations, l'élévation du niveau de la mer et les changements intervenant dans le domaine agricole provoquent insécurité alimentaire, perturbation des moyens de subsistance et migrations, qui figurent parmi les principaux facteurs à l'origine des conflits et de la violence. À cet égard, les changements climatiques sont considérés comme un multiplicateur de risques.

Les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes âgées figurent parmi les groupes les plus touchés et le sont de manière disproportionnée, tandis que les peuples autochtones, qui ont longtemps été considérés comme les gardiens de l'environnement et qui dépendent pour beaucoup de la nature pour assurer leur subsistance, sont aux prises avec la réalité du déplacement et contraints de chercher non seulement un refuge, mais aussi de nouvelles manières d'assurer leur sécurité alimentaire.

Nous ne pouvons donc pas nous permettre d'ignorer la nature interdépendante de ces trois phénomènes et nous engageons le Conseil de sécurité et le système multilatéral dans son ensemble à les aborder sous un angle intégré.

Nous notons que, dans des résolutions sur les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques, le Conseil de sécurité a pris acte des effets néfastes des changements climatiques sur la stabilité. Il doit toutefois s'efforcer d'adopter une stratégie à long terme qui soit fondée sur des évaluations complètes des risques, en tirant parti des données et des analyses pour renforcer la résilience.

Enfin, en tant que membres responsables et engagés du Conseil de sécurité qui souhaitons mettre en œuvre le programme sur le climat, la paix et la sécurité, nous sommes prêts à harmoniser nos efforts en faveur d'une démarche systématique, réactive, inclusive et fondée sur des éléments probants.

III. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité : point de presse sur le Yémen

Le 15 avril 2024 – présidence maltaise

Nous, membres du Conseil de sécurité qui avons souscrit aux engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité, à savoir les États-Unis d'Amérique, la France, le Guyana, le Japon, le Mozambique, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Slovénie, la Suisse et mon propre pays, Malte, nous sommes réunis pour exprimer, avant la séance d'information du Conseil de sécurité de ce jour, notre profonde inquiétude face aux problèmes de sécurité climatique qui se posent au Yémen.

En effet, la corrélation entre les changements climatiques, la paix et la sécurité est évidente dans ce pays au vu de la dégradation continue de l'environnement, des vulnérabilités socioéconomiques et des conflits. Les facteurs de stress environnemental aggravent l'insécurité alimentaire et hydrique et contribuent à la destruction généralisée des infrastructures et au déplacement des communautés. Le conflit en cours a encore exacerbé ces problèmes et accru les vulnérabilités de la population yéménite, ce qui pèse sur la capacité des autorités locales et des organisations humanitaires à apporter une réponse adaptée.

Le Yémen est l'un des pays du monde les plus touchés par le stress hydrique. Il doit faire face à une hausse des températures, à un régime pluviométrique irrégulier, à des crues soudaines ainsi qu'à la sécheresse et à la désertification, dont le phénomène El Niño est un facteur aggravant. L'appauvrissement des réserves d'eaux souterraines a eu une incidence négative sur les terres agricoles et fait peser des menaces importantes sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

Malgré ces difficultés, la population yéménite s'efforce de s'adapter et fait preuve d'une résilience notable. Dans les communautés rurales, les femmes dépendent souvent des ressources naturelles et agricoles pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. Elles jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et dans l'atténuation des tensions liées aux ressources naturelles, notamment en réglant les conflits liés à l'eau et à la terre. Nous soulignons à cet égard le travail accompli par les organisations de la société civile yéménite dirigées par des femmes, en particulier dans les zones reculées et près des lignes de front.

Compte tenu de ces difficultés, la situation au Yémen requiert notre attention immédiate. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin au conflit et à l'insécurité dans le pays et renforcer la résilience des communautés dans un contexte socioéconomique et politique complexe. Il faut une démarche coordonnée pour faire face aux facteurs de stress climatique, aux conséquences qui pèsent sur la biodiversité et au conflit prolongé qui a créé un cercle vicieux d'instabilité. Une telle démarche devrait s'accompagner de mesures qui favorisent la consolidation de la paix, tout en parant aux effets des changements climatiques et en protégeant la biodiversité.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en tenant compte de la corrélation avec les changements climatiques et en s'attaquant à l'ensemble des facteurs de risque de conflit. Nous soulignons qu'il faudra des mécanismes de dialogue, de coopération internationale et d'appui pour favoriser la paix et la stabilité et renforcer la résilience au Yémen. Nous demandons que soient réalisées des évaluations globales des risques liés aux changements climatiques qui pèsent sur la paix et la sécurité et que la gestion des risques de catastrophe soit renforcée, notamment par des dispositifs d'alerte rapide.

Pour surmonter ces obstacles, nous devons continuer de veiller à ce qu'une aide humanitaire immédiate soit fournie pour répondre aux besoins urgents de la population, en particulier des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des minorités et des personnes déplacées dans leur propre pays, notamment pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à l'aide alimentaire, au logement et aux soins de santé. La communauté internationale devrait également continuer de promouvoir des pratiques de gestion durable et intégrée des ressources, en mettant en œuvre des techniques agricoles innovantes, en renforçant les mesures de conservation de l'eau et la sécurité maritime et en investissant dans des sources d'énergie propres et renouvelables.

En tant que signataires des engagements communs, et en tant que membres du Conseil déterminés à mettre en œuvre le programme sur le climat, la paix et la sécurité, notre priorité reste d'élaborer des stratégies globales, fondées sur des données probantes, pour répondre aux problèmes interdépendants que sont les conflits et les changements climatiques. Ce n'est qu'en menant une action concertée et soutenue, et en favorisant l'appropriation nationale et locale, que nous pourrions véritablement bâtir un avenir plus durable, plus résilient et plus sûr pour la population du Yémen.

IV. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité : point de presse sur l'Afghanistan

Le 21 juin 2024 – présidence de la République de Corée

Nous, membres du Conseil de sécurité qui avons souscrit aux engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité, à savoir les États-Unis, la France, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Slovénie, la Suisse et mon propre pays, la République de Corée, nous sommes réunis pour souligner les effets néfastes qu'ont les changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afghanistan.

Pays enclavé et montagneux où se côtoient glaciers et déserts, l'Afghanistan doit composer avec des ressources en eau limitées et des phénomènes météorologiques extrêmes, deux facteurs qui devraient s'aggraver avec les changements climatiques. Après des décennies de conflit, auxquelles s'ajoutent les décrets des Taliban visant les femmes et les filles afghanes, le pays a une capacité d'adaptation et de préparation aux catastrophes limitée.

La corrélation entre les changements climatiques, la paix et la sécurité est évidente en Afghanistan.

Les catastrophes naturelles liées au climat entraînent de plus en plus de souffrances humaines et de déplacements de population. Le mois dernier encore, des crues soudaines ont coûté la vie à des centaines de personnes et déplacé des centaines d'autres.

Prolongés et plus fréquents, les épisodes de sécheresse et les inondations mettent en péril les moyens de subsistance et la production agricoles, ce qui aggrave encore l'insécurité alimentaire et la crise humanitaire. Les agriculteurs sont poussés à adopter des mécanismes d'adaptation négatifs, notamment des cultures commerciales, telles que le pavot, qui résistent à la sécheresse.

Faute d'une gestion adéquate des ressources, les tensions liées à la terre et à l'eau peuvent déclencher des conflits locaux. La possibilité de l'émergence de différends entre États riverains au sujet des ressources en eau douce suscite de vives inquiétudes dans la région et implique de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

Les populations exposées aux risques liés au climat peuvent être vulnérables face à la propagande terroriste et sont susceptibles d'être recrutées.

Surtout, les atteintes systématiques aux droits humains que subissent les femmes et les filles afghanes, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation, le droit de réunion pacifique et la liberté d'expression, ainsi que l'accès au travail et à l'éducation, limitent leur accès à l'aide humanitaire et compromettent considérablement la capacité de l'ensemble de la population afghane de faire face aux effets des changements climatiques. Nous réaffirmons que les femmes et les filles afghanes jouent un rôle indispensable dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et qu'il est essentiel qu'elles participent à la vie publique pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité et en toute sécurité.

Nous sommes déterminés à tenir compte de la corrélation entre le climat, la paix et la sécurité dans les débats que nous aurons au Conseil de sécurité au sujet de l'Afghanistan. À cet égard, nous saluons le fait qu'un conseiller ou une conseillère pour le climat, la paix et la sécurité soit prochainement nommé(e) auprès de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Nous invitons le Secrétaire général à également tenir compte de cette corrélation dans les prochaines réunions des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan. La communauté internationale devrait

étoffer son action globale pour faire en sorte que les mesures prises en Afghanistan pour parer aux changements climatiques contribuent à notre objectif commun de paix, de stabilité et de développement inclusif dans le pays.

V. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité : point de presse sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 9 septembre 2024 – présidence slovène

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité tient un débat public consacré aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les États-Unis d'Amérique, la France, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Suisse et mon propre pays, la Slovénie, soulignent qu'il faut aborder de manière intégrée les questions liées au climat, à la paix et à la sécurité dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour que les opérations de maintien de la paix puissent s'acquitter avec succès de leurs indispensables mandats, elles doivent tenir compte des considérations relatives aux changements climatiques. Dans ce contexte, nous saisissons l'occasion de souligner trois points clés.

Premièrement, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement peuvent aggraver les risques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les pays et communautés fragiles et touchés par des conflits sont parmi les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques. Pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est essentiel, le cas échéant, que des considérations relatives à l'environnement et à la sécurité climatique fondées sur des données soient prises en compte dans l'estimation des risques, le suivi, la planification, l'établissement de rapports et l'exécution du mandat. L'estimation et la gestion des risques doivent être inclusives et globales et tenir compte des questions de genre, afin que les besoins de toutes les communautés concernées soient pris en compte et que les efforts de maintien de la paix soient durables.

Les conseillers pour la sécurité climatique en poste dans les opérations de maintien de la paix peuvent jouer un rôle essentiel en cartographiant les risques et en fournissant des conseils précieux aux missions et aux autorités hôtes sur les mesures pratiques à prendre. Nous demandons de nouveau la nomination d'un ou d'une représentant(e) spécial(e) des Nations Unies pour le climat, la paix et la sécurité qui s'intéresserait au lien entre climat et conflits sous un angle factuel.

Deuxièmement, nous pensons que les opérations de maintien de la paix peuvent atténuer les risques liés aux conflits qui sont exacerbés par les changements climatiques. En travaillant avec les communautés d'accueil et les équipes de pays des Nations Unies, elles peuvent contribuer à l'élaboration de démarches d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets qui tiennent compte des conflits, d'une part, et de démarches de gestion et de prévention des conflits et de consolidation de la paix qui tiennent compte des changements climatiques, d'autre part, renforçant ainsi les avantages de l'action climatique parallèlement à l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité.

Les effets néfastes des changements climatiques sont pris en compte dans les mandats de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et, comme ces missions regroupent 75 % du personnel de maintien de la paix actuellement déployé, il s'agit d'une contribution décisive à la réalisation des objectifs précédemment mentionnés.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent s'adapter pour garantir leur propre efficacité opérationnelle et leur capacité à exécuter les tâches qui leur sont confiées, notamment la protection des civils. Il faut pour cela une évaluation et une planification minutieuses.

Nous soulignons l'importance de la stratégie du Département de l'appui opérationnel intitulée « Aller de l'avant : stratégie environnementale pour les opérations de paix (2023-2030) ». Une bonne gestion des ressources favorise à terme une contribution positive dans les pays d'accueil, dans le cadre de l'action plus large que mène l'ONU au-delà des missions elles-mêmes.

Enfin, nous félicitons les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour l'innovation, le professionnalisme et l'engagement dont ils ont fait preuve en adaptant leur approche et leurs capacités afin d'opérer efficacement dans des environnements de plus en plus touchés par les changements climatiques.

Nous nous tenons devant vous aujourd'hui, prêts à poursuivre nos efforts pour favoriser, dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une approche du climat, de la paix et de la sécurité qui soit systématique, réactive, inclusive et fondée sur des données probantes.

VI. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité : point de presse sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Le 2 octobre 2024 – présidence suisse

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. À cette occasion, les membres du Conseil qui ont souscrit aux engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité, à savoir les États-Unis, la France, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Slovénie et mon propre pays, la Suisse, se sont réunis pour souligner l'importance que revêt une telle coopération pour ce qui est de parer aux effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales.

Les changements climatiques peuvent être des multiplicateurs de risques et, en ce sens, ils exigent des stratégies immédiates et solides. Ils peuvent attiser les rivalités concernant l'accès aux ressources naturelles, creuser les inégalités sociales et provoquer des déplacements forcés, en particulier parmi les groupes vulnérables. De plus, leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé, ainsi que sur la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, peuvent exacerber les risques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les changements climatiques peuvent, dans certains contextes, créer des clivages ou aggraver ceux qui existent au sein même des sociétés et des États et entre eux. Les personnes qui vivent dans des contextes précaires ou des situations de conflit sont parmi les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques.

Nous soulignons le rôle de premier plan que joue l'Union africaine, en collaboration avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, pour renforcer l'action collective face aux risques que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité. Ensemble, ces entités ont introduit des innovations institutionnelles et suscité une coopération intersectorielle. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment, a tenu des réunions régulières et adopté des décisions en ce sens. Nous nous félicitons également de l'élaboration d'une position africaine commune sur les changements climatiques, la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour mettre en avant trois points clés :

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur la prévention et sur le renforcement de la résilience. Il faut pour cela redoubler d'efforts sur la voie du développement durable et favoriser une action multipartite collaborative et inclusive, notamment avec des organisations dirigées par des femmes et des jeunes. Lorsqu'elles tiennent compte des risques de conflit, les mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets, de financement et de résilience peuvent constituer un levier important en faveur de la consolidation de la paix. Nous saluons donc le fait que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies aient approfondi leur partenariat sur le climat, la paix et la sécurité.

Deuxièmement, nous soulignons qu'il importe de mener une action de prévention conjointe, proactive et globale à l'appui du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui préconise des partenariats solides entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Pour approfondir ce dialogue, nous attendons avec intérêt les échanges qui auront lieu à l'occasion du neuvième séminaire informel conjoint réunissant les membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Troisièmement, nous réaffirmons qu'il est indispensable d'améliorer encore la collecte et le partage des données, le renforcement des capacités et la coordination des estimations des risques afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce s'agissant des questions de climat, de paix et de sécurité. Les estimations des risques sont au cœur des stratégies de prévention ; elles favorisent l'action précoce et peuvent sauver des vies. Nous prenons acte de la première estimation des risques de sécurité climatique en Afrique et notons que des activités d'appui et de renforcement des capacités sont nécessaires pour atténuer les risques liés à la sécurité climatique.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération avec l'Union africaine et d'œuvrer ensemble pour faire face aux effets croissants des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales.

VII. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité : point de presse sur le Yémen

Le 13 novembre 2024 – présidence du Royaume-Uni

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour discuter de la situation au Yémen. À cette occasion, les membres du Conseil de sécurité qui ont souscrit aux engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité, à savoir les États-Unis, la France, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovaquie, la Suisse et mon propre pays, le Royaume-Uni, se sont réunis pour mettre en avant la corrélation entre le climat, la paix et la sécurité au Yémen et pour souligner les liens qui existent entre les changements climatiques et l'aggravation de la situation humanitaire dans le pays, avant la séance d'information de ce jour.

Le conflit prolongé au Yémen a entraîné le déplacement interne de plus de 4,5 millions de personnes, causé d'importants dommages aux infrastructures et provoqué un effondrement de l'économie. Quelque 18,2 millions de Yéménites, soit plus de la moitié de la population, sont en situation d'insécurité alimentaire et ont besoin d'une aide humanitaire pour survivre. Soixante-quinze pour cent d'entre eux sont des femmes et des enfants. Cette situation humanitaire catastrophique est exacerbée par les risques liés aux changements climatiques, notamment l'augmentation des températures, la sécheresse et la désertification, un régime pluviométrique irrégulier et des crues soudaines.

Le manque d'accès à l'eau potable est l'un des problèmes les plus importants au Yémen. Selon la Banque mondiale, on estime que 18 millions de personnes n'ont pas accès à une eau sans risque sanitaire et à des services d'assainissement adéquats dans le pays. Le Yémen est déjà l'un des pays du monde les plus touchés par le stress hydrique. Or, l'approvisionnement en eau y est menacé par de multiples effets des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, qui peut provoquer des intrusions salines dans les sources d'eau douce des zones côtières. De plus, l'aggravation des fortes pluies et des inondations a accru les risques posés par les mines terrestres déplacées et d'autres engins non explosés, ainsi que le risque de transmission du choléra par contamination des sources d'approvisionnement en eau. L'appauvrissement des réserves d'eau souterraine et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, qui sont de plus en plus fréquents et intenses, ont entraîné la dégradation des terres agricoles. Cette situation exacerbe l'insécurité alimentaire, qui est un facteur de déplacement et de conflit local, puisqu'elle attise les rivalités concernant l'accès à des ressources peu abondantes.

Nous sommes conscients des liens multiformes qui existent entre les changements climatiques, les conflits, les déplacements et l'augmentation de la pauvreté et de la vulnérabilité, qui contribuent tous à l'aggravation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Yémen. Il est essentiel de prévenir, de gérer et de régler les conflits locaux liés à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles. Nous saluons le rôle indispensable que jouent les femmes à cet égard et les engageons à poursuivre sur cette voie. Un règlement politique inclusif sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen est le seul moyen de parvenir à une paix durable et à la stabilité à long terme au Yémen, et de surmonter ces obstacles.

Avec la communauté internationale, nous nous efforcerons de faire face aux effets des changements climatiques et de la perte de biodiversité, et de renforcer la gestion durable des ressources naturelles au Yémen dans le cadre d'initiatives plus larges d'aide humanitaire et de consolidation de la paix. Il faudra également mieux coordonner l'action menée au niveau mondial pour renforcer la résilience locale face

aux risques climatiques, mais aussi la gestion des risques de catastrophe et les interventions en cas de catastrophe, notamment en mettant en place des systèmes d'alerte précoce et en améliorant la surveillance des nappes phréatiques. Nous demandons que l'ensemble du système des Nations Unies contribue à la mise en place de systèmes alimentaires plus durables et promeuve une utilisation efficace de l'eau et de l'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables. Nous nous efforcerons de répondre aux problèmes interdépendants que sont les conflits et les changements climatiques, de sorte qu'une aide humanitaire immédiate et sans entrave puisse continuer d'être fournie et qu'un avenir stable et durable soit assuré au Yémen.

VIII. Engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité : point de presse sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ainsi que sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Le 20 décembre 2024 – présidence des États-Unis

Nous, les membres du Conseil de sécurité qui avons adhéré aux engagements communs relatifs au climat, à la paix et à la sécurité, à savoir la France, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Slovénie, la Suisse et mon propre pays, les États-Unis, nous sommes réunis pour souligner les effets néfastes qu'ont les chocs climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, avant la séance que le Conseil de sécurité tiendra ce jour au sujet des activités du bureau régional des Nations Unies dans cette région, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

Le mandat de l'UNOWAS tient compte des problèmes causés par les changements climatiques, de l'insécurité énergétique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles et, ce faisant, il fournit une base solide pour renforcer les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité dans la région. Nous nous félicitons donc de la démarche proactive du Bureau vis-à-vis du climat, de la paix et de la sécurité, et notamment de l'action du conseiller ou de la conseillère pour la sécurité climatique.

Nous demandons que le Bureau, agissant dans le cadre de son mandat, et le Conseil de sécurité s'associent à d'autres organismes des Nations Unies pour favoriser au niveau mondial l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation qui permettent de faire face aux effets des changements climatiques au Sahel. Les acteurs concernés doivent également s'efforcer d'atténuer les conflits entre communautés qui naissent de la lutte pour l'accès à des ressources naturelles de plus en plus rares. Les parties prenantes doivent protéger les ressources en eau, les terres agricoles et les pâturages, et adopter des pratiques de gestion durable des forêts.

Nous nous félicitons du fait que le Groupe informel d'experts sur le climat, la paix et la sécurité, composé de membres du Conseil de sécurité, se soit récemment rendu dans la région du bassin du lac Tchad. Cette mission a permis de rappeler qu'il était urgent de s'attaquer aux changements climatiques en tant que facteurs aggravants d'autres phénomènes : la violence intercommunautaire, notamment les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les activités de recrutement et de radicalisation des groupes terroristes, et l'accroissement de la vulnérabilité des femmes, des jeunes et des enfants. Elle a également permis de souligner que la coopération régionale, les solutions innovantes et les initiatives communautaires avaient le pouvoir de renforcer la résilience et de promouvoir la paix.

Nous demandons de nouveau que les femmes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité et en toute sécurité, à toutes les étapes du processus de paix, y compris à la prévention des conflits. Le lien entre l'agriculture, d'une part, et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, d'autre part, est crucial dans des régions telles que le Sahel, où les moyens de subsistance de 78 % de la population active sont liés à l'agriculture et à l'élevage.

Le moment est venu d'accélérer notre action et de veiller à ce que les personnes les plus touchées par les effets des chocs climatiques soient véritablement associées à la conception et au financement des solutions, qu'il s'agisse du mécanisme de marché du carbone, des obligations vertes ou des changements à apporter aux infrastructures et aux pratiques de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. En

investissant dans l'action climatique, nous pourrons non seulement gagner en résilience, mais aussi favoriser la paix et la sécurité internationales.
